

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande de renseignements transmise au moyen du formulaire en ligne disponible sur la page [Liste des services et activités prioritaires](#).

Après analyse des informations que vous nous avez transmises et de celles que nous détenons, il nous apparaît que les activités qu'exerce votre entreprise, 'Bien Chez Soi', font partie des services et activités jugés prioritaires. En conséquence, vous pouvez maintenir ces activités.

Nous vous invitons à prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité de votre personnel. Vous pouvez consulter la page [La maladie à coronavirus \(COVID-19\) au Québec](#) pour de plus amples renseignements sur les consignes et directives à suivre et sur les différents outils mis à votre disposition.

À noter que le télétravail et le commerce en ligne sont permis en tout temps pour toutes les entreprises.  
Merci,

---

**Secrétariat Général**

1112

Ministère de l'Économie et de l'Innovation